

## SÉANCE DU 12 JUIN 2008

### REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

Mme le Maire rappelle au Conseil les délibérations des 13 mai 08 et 28 mai 08 puis informe qu'à la suite de plusieurs réunions un accord a été trouvé entre les communes de Flamanville et Motteville. Plus rien ne s'opposant à un élargissement du RPI, Mme le Maire propose d'intégrer la commune de Cideville au RPI Motteville-Flamanville.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes l'intégration de la commune de Cideville au RPI Motteville-Flamanville.

### CREATION D'UN SIVOS

Mme le Maire explique que l'intégration d'une commune supplémentaire au sein du RPI implique un changement d'organisation et propose la formation entre les communes de Cideville, Flamanville et Motteville d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) à compter de la rentrée scolaire 2008/2009.

Elle présente à l'examen du Conseil le projet de statuts étudié conjointement.

Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes :

- la formation d'un SIVOS à compter de la rentrée scolaire 2008/2009 entre les communes de Cideville, Flamanville et Motteville, qui prend la dénomination de « SIVOS des vergers de Caux » ;
- l'adoption des statuts tels qu'ils ont été présentés et qui seront annexés à la présente délibération ;

Conformément aux statuts, les Membres du Conseil élisent ensuite leurs délégués titulaires et suppléants, au sein du SIVOS.

sont élus :

Délégués titulaires : MM Petit Elisabeth, Beaudouin Marie-France, Hamouis Patrick

Délégués suppléants : MM Dumarché Gaétan, Galle Nathalie, Montier Didier.

### INCENDIE DE LA SALLE MUNICIPALE

Madame le Maire rappelle qu'un projet d'aménagement de la salle municipale était en cours au moment de l'incendie qui l'a détruite le 11 novembre 2007.

La maîtrise d'œuvre avait été confiée à Mr Régis DEHAYS, Architecte.

Sur proposition de Mme le Maire, compte tenu de la destruction de la salle, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes, pour raison de force majeure et d'abandon de projet, de résilier le contrat liant la commune à l'Architecte.

### LA POSTE

Mme le Maire informe qu'une réunion a eu lieu en mairie avec le responsable de la Poste qui a annoncé une réorganisation du service à Motteville. Plusieurs solutions sont proposées :

- 1/ Un agent payé par la poste travaille dans la poste actuelle mais une baisse des horaires d'ouverture est à prévoir ;
- 2/ la création d'un point poste chez un commerçant (épicerie). Les horaires d'ouverture sont ceux du commerce ; le commerçant n'a pas accès à tous les services (exemple les comptes) ;
- 3/ la création d'une agence postale communale : un agent communal payé par la commune travaille dans des locaux appartenant à la commune ; un remboursement à hauteur d'environ 700 €/mois est effectué par la poste.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil optent pour la première proposition à l'unanimité des votes.

## URBANISME – INSTALLATION DES RESEAUX

Mme le Maire informe qu'une réforme de prise en charge des installations de réseaux doit se mettre en place au 28 juin 2008 ; en cas de construction neuve, les premiers 36 m sont considérés installation de réseau et facturés aux demandeurs ; les mètres supplémentaires sont considérés extensions de réseau et facturés à la commune. Les demandeurs devront connaître à l'avance la puissance dont ils auront besoin.

La commune conserve la possibilité de délibérer pour laisser la prise en charge des frais aux propriétaires, soit pour la totalité soit pour partie, ainsi que pour l'ensemble des demandeurs ou au coup par coup. Mme le Maire demande aux Conseillers une réflexion sur ces options afin de prendre la décision lors d'une prochaine réunion.

## SITE INFORMATIQUE MOTTEVILLE

Mme le Maire annonce qu'un site de Motteville est en cours de création bénévolement par Messieurs Daniel Dieulle et Yves Petit ; un hébergeur est actuellement recherché. Il conviendra de trouver un nom pour le site. Le Conseil en prend acte.